INTRODUCION

Pour la plupart de personnes, la nation est un concept flou et complexe. Partant de sa définition étymologique et de son acception actuelle, plusieurs personnes ont tendance à confondre cette notion de nation avec la notion de nation. Seuls les esprits éveillés sont capables de détecter cette nuance qui écarte ces deux concepts en les tranchant avec vif effort. Au vu du sujet, notre attention a été attirée par une chose très importante : comment faire comprendre à tout le monde, quel qu'il soit, le concept de la nation indépendamment de celui de l'état ?

Plusieurs chercheurs s'étaient déjà, bien avant nous, lancés dans cette quête. C'est d'ailleurs ce qui nous a passionnés : plusieurs œuvres de ces auteurs ne sont même pas connues du grand public et considérée comme non existantes et parfois comme dépourvu de sens.

La nation étant un concept flou et incroyablement complexe, elle regorge une quantité considérable de notions et, c'est important de le souligner, la totalité de ces notions est vaste. Ces dernières, nous ne pouvons prétendre les connaitre toutes avec précision et total discernement. Ainsi, dans le cadre d'échapper à cette confusion et vaine démarche de tenter de présenter toutes ces notions et susciter par la suite un dégout de lecture pour n'importe qui, qui pourra nous lire par la suite, notre travail, il est suffisamment indispensable de le préciser, ne tourne qu'autour d'une seule de ces notions : la clarification de la notion de la nation. Au lieu d'embrouiller notre(nos) lecteur(s) avec des petites synthèses tirées par-ci par-là, dans le présent travail, nous ne tentons que de répondre, dans le but d'exclure toute confusion, à la seule question : qu'est-ce qu'une nation? Ainsi, tout semble tourner autour du discours d'Ernest Renan sur ce thème bien que certaines idées furent tirées par-ci par-là durant nos précédentes recherches. Que notre(nos) lecteur(s) juge(nt) cela insensé et sans saveur ni valeur, ne nous plonge pas dans une triste lamentation vu l'importance que nous consacrons à la clarification de cette notion. Sinon à quoi bon parler de l'organisation politique d'une nation quand on ne sait même pas ce que veut dire réellement une nation ?

Par la suite, il est bien de considérer que notre présent travail n'est pas une tentative d'une vaine et vilaine exposition de la théorie de la nation, mais un travail sensé faire comprendre à n'importe quel lecteur (quel qu'il soit) la conception actuelle, telle que nous la remarquons dans notre société actuelle, de la notion de *nation*.

Ainsi, asseyez-vous, feuilletez, lisez et découvrez le sens actuel du mot *nation*.

I. CLARIFICATION DU SUJET

I.1. Étymologie

Le mot « *nation* » vient du latin *natio*, qui dérive du verbe *nascere* « naître » (supin : *natum*). Le terme latin *natio* désigne les petits d'une même portée, et signifie aussi « groupe humain de la même origine »¹. Chez Cicéron, le terme *natio* est utilisé aussi pour désigner une « *peuplade* », un « *peuple* » ou une « *partie d'un peuple* »².

I.2. Les définitions

Dans les dictionnaires

Pour le Nouveau dictionnaire universel des synonymes de la langue française de François Guizot (1822) : « un peuple est une multitude d'hommes, vivant dans le même pays et sous les mêmes lois. Une nation est une multitude d'hommes, ayant la même origine, vivant dans le même État et sous les mêmes lois³. ». Deux notions différencient ainsi pour l'auteur la nation du peuple : *l'État et l'origine*.

Pour Le Petit Robert, une nation est « un groupe humain constituant une communauté politique, établie sur un territoire défini (...) et personnifiée par une autorité souveraine ».

Pour le Dictionnaire historique de la langue française⁴, qui présente un long article : « La notion moderne de nation émerge véritablement au XVIIIe siècle: avec la Révolution, la *nation* devient une entité politique identique au tiers état (1789, Sieyès), au peuple révolutionnaire, et prend sa définition de personne juridique constituée par l'ensemble des individus composant l'État. »

Pour le Dictionnaire de la langue française, la nation est un « ensemble de personnes vivant sur un territoire commun, conscient de son unité (historique, culturelle, etc.) et constituant une entité politique⁵ ».

Pour le Dictionnaire Hachette, « la nation est une communauté humaine caractérisée par la conscience de son identité historique ou culturelle, et souvent par l'unité linguistique ou

¹ Dictionnaire *Le Petit Robert*, édition 2002.

² Dictionnaire *Latin-Français*, Gaffiot.

³ Nouveau dictionnaire universel des synonymes de la langue française de François Guizot (1822), page 19.

⁴ Alain Rey (dir.), Dictionnaire historique de la langue française, 3 vol., 2012, *Le Robert*

⁵ Dictionnaire de la langue française.

religieuse. » « C'est aussi une communauté, définie comme entité politique, réunie sur un territoire et organisée institutionnellement en État. »

Pour le Dictionnaire international du Fédéralisme, « la nation est une communauté d'histoire et de culture, tandis que l'État est un ensemble d'institutions publiques autonomes, jouissant d'un monopole de coercition et d'extraction à l'intérieur d'un territoire délimité. La nation est aussi une unité territoriale et juridique, mais ses caractéristiques premières sont culturelles et historiques. Nous pouvons définir la nation comme une communauté de mémoire et de mythes partagés, une culture commune, un lien d'origine historique, une unité économique, ainsi que des droits et des devoirs communs pour tous ses membres. »⁶

Politique

Au sens moderne du terme, « nation » a une signification à dominante politique. Le terme peut désigner un État (comme dans l'expression « Organisation des Nations unies ») ou un peuple ayant l'objectif politique de maintenir ou d'instituer un État, ou du moins de se constituer en structure politique autonome. Dans cette seconde signification, une nation est en pratique un peuple dont une partie au moins des membres a des prétentions nationalistes.

Dans le but d'obtenir un État ou des droits spécifiques, les groupes se présentant comme une « nation » ont souvent tenté de définir ladite « *nation* », et donc de la légitimer, par des critères historiques.

Sciences humaines

L'optique des sciences sociales amène à regarder de manière critique l'idée de nation. Le concept même de nation est arbitraire, et donc, la définition dépendra de l'émetteur de cette même définition. Les agents intéressés à en produire une définition arrêtée sont généralement les mêmes agents qui sont impliqués dans cette définition, c'est-à-dire les nationalistes eux-mêmes. Selon Hobsbawm, « la "nation" telle qu'elle est conçue par le nationalisme peut être reconnue à titre prospectif, alors que la nation réelle ne peut être reconnu qu'a posteriori »⁷. Dans une position de type interprétatif, Benedict Anderson⁸ propose de parler de communauté politique imaginée. L'approche que choisit d'adopter Anderson défie alors le caractère objectif souvent attribué à l'idée de la nation. Cette communauté a des éléments géographiques avec des frontières plus ou moins variables, mais son élément principal réside dans les caractéristiques qui font que

⁶ Anthony D. Smith, "Nation et nationalisme", Dictionnaire international du Fédéralisme sous la dir. de Denis de Rougemont, éd. par François Saint-Ouen, Bruylant, Bruxelles, 1994, p. 116-120.

⁷ Eric Hobsbawn, Nation et nationalisme depuis 1780 : programme, mythe, réalité, Paris, Gallimard, 1992, p. 19

⁸ Anderson, Benedict R. O'G. (Benedict Richard O'Gorman), 1936-2015, imagined communities: reflections of the origin and spread of nationalism, 2006, 240 p.

telles personnes sont incluses ou non : Max Weber et Christian Giordano⁹ parlent alors d'une « communauté partiellement ouverte vers l'extérieur parce qu'il est inacceptable [dans son imaginaire] que n'importe quel membre du genre humain en fasse partie ».

Il existe deux modèles principaux pour étudier le concept de la nation, conçus à partir des expériences nationales françaises et allemandes.

Le premier est issu de la philosophie allemande du début du XIXe siècle, défendu par exemple par Johann Gottlieb Fichte, selon lequel les membres d'une nation ont en commun des caractéristiques telles que la langue, la religion, la culture, l'histoire, voire les origines ethniques, tout cela les différenciant des membres des autres nations¹⁰.

Le second, lié à la Révolution française, provient de la philosophie française du XVIIIe siècle et des Lumières et insiste par contre sur la volonté du « *vivre ensemble* », la nation étant alors le résultat d'un acte d'autodéfinition. C'est ainsi la vision d'Ernest Renan¹¹.

Le premier modèle est parfois nommé « *objectif* », et le deuxième, « *subjectif* »¹². Dès lors, certains préféreront faire la distinction entre *nation civique* et *nation ethnique*¹³.

Les analyses actuelles des historiens français sont plutôt basées sur des études socio-historiques de la constitution du sentiment d'identité nationale, en essayant d'en cerner les différents mécanismes individuels et collectifs, conscients et inconscients, volontairement construits et involontaires. Il semble, à l'issue de certaines de ces études, que l'État y joue souvent un rôle moteur, que les communications, en particulier économiques, soient déterminantes¹⁴.

⁹ Giordano Christian (2017) "Nation", in Anthropen.org, Paris, Editions des archives contemporaines.

¹⁰ Population, immigration et identité nationale en France : XIXe-XXe siècle, par Gérard Noiriel, Hachette éditeur, 1992.

¹¹ Cfr. note précédente.

¹²¹² Droit constitutionnel et institutions politiques par Jean et Jean-Eric Gicquel, Montchrestien-Lextenso éditeurs.

¹³ Rethinking nationalism, édité par Jocelyne COUTURE, Kai NIELSEN et Michel SEYMOUR, Calgary, Alta., Canada: University of Calgary Press, 1998, p.2.

¹⁴ Voir note 10.

I.3. Qu'est-ce qu'une nation¹⁵

De nos jours, on commet une erreur plus grave : on confond la race avec la nation, et l'on attribue à des groupes ethnographiques ou plutôt linguistiques une souveraineté analogue à celle des peuples réellement existants. La nation moderne est un résultat historique amené par une série de faits convergeant dans le même sens

À entendre certains théoriciens politiques, une nation est avant tout une dynastie, représentant une ancienne conquête, conquête acceptée d'abord, puis oubliée par la masse du peuple. Selon les politiques dont je parle, le groupement de provinces effectué par une dynastie, par ses guerres, par ses mariages, par ses traités, finit avec la dynastie qui l'a formé.

Il faut donc admettre qu'une nation peut exister sans principe dynastique, et même que des nations qui ont été formées par des dynasties peuvent se séparer de cette dynastie sans pour cela cesser d'exister. Le vieux principe qui ne tient compte que du droit des princes ne saurait plus être maintenu ; outre le droit dynastique, il y a le droit national. Ce droit national, sur quel critérium le fonder ? à quel signe le connaître ? de quel fait tangible le faire dériver ?

I. — De la race, disent plusieurs avec assurance. La considération ethnographique n'a été pour rien dans la constitution des nations modernes. La vérité est qu'il n'y a pas de race pure et que faire reposer la politique sur l'analyse ethnographique, c'est la faire porter sur une chimère. Les plus nobles pays, l'Angleterre, la France, l'Italie, sont ceux où le sang est le plus mêlé. L'Allemagne fait-elle à cet égard une exception ? Est-elle un pays germanique pur ? Quelle illusion ! Tout le Sud a été gaulois. Tout l'Est, à partir d'Elbe, est slave. La vérité est qu'il n'y a pas de race pure et que faire reposer la politique sur l'analyse ethnographique, c'est la faire porter sur une chimère. Les plus nobles pays, l'Angleterre, la France, l'Italie, sont ceux où le sang est le plus mêlé. L'Allemagne fait-elle à cet égard une exception ? Est-elle un pays germanique pur ? Quelle illusion ! Tout le Sud a été gaulois. Tout l'Est, à partir d'Elbe, est slave.

Les discussions sur les races sont interminables, parce que le mot race est pris par les historiens philologues et par les anthropologistes physiologistes dans deux sens tout à fait différents. Pour les anthropologistes, la race a le même sens qu'en zoologie ; elle indique une descendance réelle, une parenté par le sang. Or l'étude des langues et de l'histoire ne conduit pas aux mêmes divisions que la physiologie. Les mots des brachycéphales, de dolichocéphales n'ont pas de place en histoire ni en philologie. Dans le groupe humain qui créa les langues et la discipline aryennes, il y avait déjà des brachycéphales et des dolichocéphales. Il en faut dire autant du groupe primitif qui créa les langues et l'institution dites sémitiques. En d'autres termes, les origines zoologiques de l'humanité sont énormément antérieures aux origines de la culture, de la civilisation, du langage. Les groupes aryen primitif, sémitique primitif, touranien primitif n'avaient aucune unité

¹⁵ Pour plus d'information sur l'intégralité de ce qui est dit dans cette partie, nous invitons le(s) lecteur(s) à consulter le discours d'Ernest Renan prononcé durant sa conférence à la Sorbonne en 1882, et publié par la suite dans les *Discours et conférences*, en 1887.

physiologique. Ces groupements sont des faits historiques qui ont eu lieu à une certaine époque, mettons il y a quinze ou vingt mille ans, tandis que l'origine zoologique de l'humanité se perd dans des ténèbres incalculables. Ce qu'on appelle philologiquement et historiquement la race germanique est sûrement une famille bien distincte dans l'espèce humaine. Mais est-ce là une famille au sens anthropologique ? Non, assurément. L'apparition de l'individualité germanique dans l'histoire ne se fait que très peu de siècles avant Jésus-Christ. Apparemment les Germains ne sont pas sortis de terre à cette époque. Avant cela, fondus avec les Slaves dans la grande masse indistincte des Scythes, ils n'avaient pas leur individualité à part. Un Anglais est bien un type dans l'ensemble de l'humanité. Or le type de ce qu'on appelle très improprement la race anglo-saxonne n'est ni le Breton du temps de César, ni l'Anglo-Saxon de Hengist, ni le Danois de Knut, ni le Normand de Guillaume le Conquérant ; c'est la résultante de tout cela. Le Français n'est ni un Gaulois, ni un Franc, ni un Burgonde. Il est ce qui est sorti de la grande chaudière où, sous la présidence du roi de France, ont fermenté ensemble les éléments les plus divers.

La race, comme nous l'entendons, nous autres, historiens, est donc quelque chose qui se fait et se défait. L'étude de la race est capitale pour le savant qui s'occupe de l'histoire de l'humanité. Elle n'a pas d'application en politique. La conscience instinctive qui a présidé à la confection de la carte d'Europe n'a tenu aucun compte de la race, et les premières nations de l'Europe sont des nations de sang essentiellement mélangé. Le fait de la race, capital à l'origine, va donc toujours perdant de son importance. L'histoire humaine diffère essentiellement de la zoologie. La race n'y est pas tout, comme chez les rongeurs ou les félins, et on n'a pas le droit d'aller par le monde tâter le crâne des gens, puis les prendre à la gorge en leur disant : « Tu es notre sang ; tu nous appartiens ! » En dehors des caractères anthropologiques, il y a la raison, la justice, le vrai, le beau, qui sont les mêmes pour tous

. II. – Ce que nous venons de dire de la race, il faut le dire de la langue. La langue invite à se réunir ; elle n'y force pas. Les États-Unis et l'Angleterre, l'Amérique espagnole et l'Espagne parlent la même langue et ne forment pas une seule nation. L'importance politique qu'on attache aux langues vient de ce qu'on les regarde comme des signes de race. Rien de plus faux.

III. – La religion ne saurait non plus offrir une base suffisante à l'établissement d'une nationalité moderne. À l'origine, la religion tenait à l'existence même du groupe social. Le groupe social était une extension de la famille. La religion, les rites étaient des rites de famille. De nos jours, la situation est parfaitement claire. Il n'y a plus de masses croyant d'une manière uniforme. Chacun croit et pratique à sa guise, ce qu'il peut, comme il veut. Il n'y a plus de religion d'État ; on peut être français, anglais, allemand, en étant catholique, protestant, israélite, en ne pratiquant aucun culte. La religion est devenue chose individuelle ; elle regarde la conscience de chacun. La division des nations en catholiques, protestantes, n'existe plus. La religion, qui, il y a cinquantedeux ans, était un élément si considérable dans la formation de la Belgique, garde toute son importance dans le for intérieur de chacun ; mais elle est sortie presque entièrement des raisons qui tracent les limites des peuples.

IV. – La communauté des intérêts est assurément un lien puissant entre les hommes. Les intérêts, cependant, suffisent-ils à faire une nation ? Je ne le crois pas. La communauté des intérêts fait les traités de commerce. Il y a dans la nationalité un côté de sentiment ; elle est âme et corps à la fois. Non, ce n'est pas la terre plus que la race qui fait une nation. La terre fournit le substratum, le champ de la lutte et du travail ; l'homme fournit l'âme. L'homme est tout dans la formation de cette chose sacrée qu'on appelle un peuple. Rien de matériel n'y suffit. Une nation est un principe spirituel, résultant des complications profondes de l'histoire, une famille spirituelle, non un groupe déterminé par la configuration du sol. Nous venons de voir ce qui ne suffit pas à créer un tel principe spirituel : la race, la langue, les intérêts, l'affinité religieuse, la géographie, les nécessités militaires. Que faut-il donc en plus ?

Une nation est une âme, un principe spirituel. Deux choses qui, à vrai dire, n'en font qu'une, constituent cette âme, ce principe spirituel. L'une est dans le passé, l'autre dans le présent. L'une est la possession en commun d'un riche legs de souvenirs ; l'autre est le consentement actuel, le désir de vivre ensemble, la volonté de continuer à faire valoir l'héritage qu'on a reçu indivis. L'homme, Messieurs, ne s'improvise pas. La nation, comme l'individu, est l'aboutissant d'un long passé d'efforts, de sacrifices et de dévouements. Le culte des ancêtres est de tous le plus légitime ; les ancêtres nous ont faits ce que nous sommes. Un passé héroïque, des grands hommes, de la gloire (j'entends de la véritable), voilà le capital social sur lequel on assied une idée nationale. Avoir des gloires communes dans la passé, une volonté commune dans le présent; avoir fait de grandes choses ensemble, vouloir en faire encore, voilà les conditions essentielles pour être un peuple. On aime en proportion des sacrifices qu'on a consentis, des maux qu'on a soufferts. On aime la maison qu'on a bâtie et qu'on transmet. Le chant spartiate : « Nous sommes ce que vous fûtes; nous serons ce que vous êtes » est dans sa simplicité l'hymne abrégé de toute patrie. Dans le passé, un héritage de gloire et de regrets à partager, dans l'avenir un même programme à réaliser ; avoir souffert, joui, espéré ensemble, voilà ce qui vaut mieux que des douanes communes et des frontières conformes aux idées stratégiques ; voilà ce que l'on comprend malgré les diversités de race et de langue. Je disais tout à l'heure : « avoir souffert ensemble » ; oui, la souffrance en commun unit plus que la joie. En fait de souvenirs nationaux, les deuils valent mieux que les triomphes, car ils imposent des devoirs, ils commandent l'effort en commun. Une nation est donc une grande solidarité, constituée par le sentiment des sacrifices qu'on a faits et de ceux qu'on est disposé à faire encore. Elle suppose un passé ; elle se résume pourtant dans le présent par un fait tangible : le consentement, le désir clairement exprimé de continuer la vie commune.

Une nation, pas un Etat!

Bien qu'il traverse aujourd'hui une crise aussi bien au niveau international avec le développement du droit international et de la mondialisation qu'au niveau interne avec les revendications identitaires, l'Etat reste la forme la plus évoluée et la plus achevée d'organisation politique, le mode le plus élevé d'institutionnalisation du pouvoir politique. Deux conceptions sont possibles pour définir ainsi donc un Etat :

L'Etat peut être défini comme une collectivité politique juridiquement organisée c.à.d. dotée d'autorités exerçant un pouvoir souverain sur une population se trouvant sur un territoire déterminé. C'est là la conception juridique de l'Etat. Elle n'est possible qu'en présence de quatre éléments réunis : un territoire, une population, un gouvernement établi et une reconnaissance internationale. Par ailleurs, la conception sociologique affirme que l'Etat est une entreprise politique de caractère institutionnel dont la direction administrative revendique avec succès, dans l'application des règlements, le monopole de la contrainte physique légitime sur un territoire donné.

Tandis que pour une nation c'est plus simple qu'on ne pourrait l'imaginer : la nation résulte de la conscience de l'unité suite à une histoire commune et à la volonté de vivre ensemble et partager des intérêts.

II. TYPES DE NATIONS

II.1. Nation civique, nation ethnique

II.1.1. Nation civique

La nation civique est une conception souvent rattachée au philosophe et historien Ernest Renan. Associé à la Révolution française, ce concept de nation se définit comme une association volontaire d'individus ayant comme objectifs de se donner ou de se lier à un État. Autrement dit, L'Etat constitue le cadre dans lequel ces individus sont regroupés. Ce concept réfère plus formellement à la notion de citoyenneté étatique ou de société civile. Cela se traduit par la volonté des individus de se lier à un État pour ainsi faire partie d'un groupe ayant des intérêts communs. Les « nations civiques » sont conçues comme fondées sur une appartenance contractuelle, issue de l'accord des membres sur certains principes.

II.1.2 Nation ethnique

Les « nations ethniques » seraient tenues ensemble par des liens ethnoculturels, généralement présentés comme naturels ou primordiaux.

<u>N.B.</u>: L'aspect naturel de l'ethnicité au sein d'une nation est contesté car une ethnie est aussi une construction (en dehors du fait que la définition de cette notion est floue), en particulier au sein d'une nation¹⁶. D'abord, il ne peut y avoir nation sans qu'il y ait une certaine intégration de la société, c'est-à-dire qu'elle doit avoir aboli toute segmentation par clans, cité, tribus, royaumes, domaines féodaux. Cette intégration est telle dans les nations de type naturellement achevé, qu'il n'existe pour ainsi dire pas d'intermédiaire entre la nation et le citoyen, que tout espèce de sous-

¹⁶ Une étrange multiplicité : le constitutionnalisme à une époque de diversité, par James Tully.

groupe a pour ainsi dire disparu, que la toute-puissance de l'individu dans la société et de la société sur l'individu s'exerçant sans frein et sans rouage, a quelque chose de dérèglé, et la question se pose de la reconstitution des sous-groupes, sous une forme que le clan ou gouvernement local souverain, mais enfin celle d'un sectionnement.¹⁷

II.2. Un bref aperçu sur les types de nations¹⁸

La plupart des auteurs de notre époque constatent la difficulté d'arriver à une définition simple et univoque de la nation, écueil peut-être explicable du fait qu'il existe au moins cinq sortes de nations. Tout d'abord, la nation ethnique englobe une population qui se conçoit majoritairement comme partageant la même origine ancestrale. Puis la nation civique réunit une population qui habite le même pays. Ensuite, la nation culturelle suppose que la population qui la compose partage une même langue, une même culture, une même histoire. Par ailleurs, la nation sociopolitique forme un genre de communauté politique (pas nécessairement souveraine) qui rassemble une majorité nationale (l'échantillon majoritaire des personnes ayant une langue, une culture et une histoire propres) et une ou des minorités nationales, extensions de majorités nationales voisines, en plus de citoyens d'origines diverses encore attachés à leur pays de naissance. Enfin, la nation diasporique suppose l'existence de regroupements qui, tout en partageant certains traits culturels, habitent des territoires discontinus et forment des minorités dans ces différents territoires.

En dépit de ces distinctions, les nations partagent certains traits et se représentent toutes comme des « *cultures sociétales* ». En ce sens, elles sont toutes des nations au sens politique de l'expression. La culture sociétale est au concept de peuple ce que la notion de citoyen est à la personne. On ne traite alors que de la dimension institutionnelle, et donc politique, des peuples (nations) et des personnes (individus). Malgré les différentes façons qu'ils ont de se concevoir en tant que personnes, les individus se présentent sur la place publique en tant que citoyens. De la même manière, malgré la très grande diversité des peuples, ils affichent leur identité institutionnelle de culture sociétale. Tous les peuples sont donc des cultures sociétales (ou des agrégats de culture sociétale) dans lesquelles intervient une certaine autoreprésentation nationale. Cette conception ressemble beaucoup à celle qu'avancent John Rawls, dans The Law of Peoples, et Jürgen Habermas, dans The Postnational Constellation.

Toutes les nations présupposent une identité institutionnelle, laquelle ne renvoie pas nécessairement à l'existence d'un État souverain. L'organisation institutionnelle des nations peut être minimale, comme dans le cas des peuples autochtones organisés en réserve, ou maximale, par exemple chez les peuples souverains. Ces organisations politiques sont parfois de niveau

¹⁸ Le concept de nation par Michel Seymour, professeur à l'Université de Montréal. Usito

¹⁷ Marcel MAUSS. *La nation*. 1920.

intermédiaire, comme certains États fédérés (le Québec), des États quasi fédérés (la Catalogne) ou des peuples nantis d'un gouvernement légitime non souverain (l'Écosse).

Comme on le voit, la complexité du phénomène du concept de « nation » oblige à complexifier les modèles et à enrichir la liste de concepts. Il n'est plus possible de se satisfaire de la distinction normativement suspecte entre la nation civique et la nation ethnique. Cette dichotomie traditionnelle ne respecte plus la diversité nationale présente dans la plupart des pays.

CONCLUSION

La conception française de la nation qui formule l'idée qu'une nation repose à la fois sur un héritage passé, qu'il s'agit d'honorer, et sur la volonté présente de le perpétuer est celle qui nous semble bien expliquer la nation dans son état actuel. Le principe d'exclusion de la conception allemande est même la preuve de notre dégoût vis-à-vis de cette dernière.

Les nations ne sont pas quelque chose d'éternel. Elles ont commencé, elles finiront. La confédération (par exemple, européenne), probablement, les remplacera. Mais telle n'est pas la loi du siècle où nous vivons. À l'heure présente, l'existence des nations est bonne, nécessaire même. Leur existence est la garantie de la liberté, qui serait perdue si le monde n'avait qu'une loi et qu'un maître

Une nation c'est pour nous une âme, un esprit, une famille spirituelle, résultant, dans le passé, de souvenirs, de sacrifices, de gloires, souvent de deuils et de regrets communs ; dans le présent, du désir de continuer à vivre ensemble. Ce qui constitue une nation, ce n'est pas parler la même langue ou d'appartenir au même groupe ethnographique, c'est d'avoir fait ensemble de grandes choses dans le passé et de vouloir en faire encore dans l'avenir. La nation résulte de la conscience de l'unité suite à une histoire commune et la volonté de vivre ensemble et partager les intérêts.

Nous nous résumons. L'homme n'est esclave ni de sa race, ni de sa langue, ni de sa religion, ni du cours des fleuves, ni de la direction des chaînes de montagnes. Une grande agrégation d'hommes, saine d'esprit et chaude de cœur, crée une conscience morale qui s'appelle une nation. Tant que cette conscience morale prouve sa force par les sacrifices qu'exige l'abdication de l'individu au profit d'une communauté, elle est légitime, elle a le droit d'exister.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Dictionnaire Le Petit Robert, édition 2002.

Dictionnaire Latin-Français, Gaffiot.

Nouveau dictionnaire universel des synonymes de la langue française[archive] de FRANÇOIS Guizot (1822).

ALAIN Rey (dir.), Dictionnaire historique de la langue française, 3 vol., 2012, Le Robert

Dictionnaire de la langue française.

ANTHONY D. Smith, ''Nation et nationalisme'', Dictionnaire international du Fédéralisme sous la dir. de Denis de Rougemont, éd. par François Saint-Ouen, Bruylant, Bruxelles, 1994.

Eric Hobsbawn, Nation et Jean nationalisme depuis 1780 : programme, mythe, réalité, Paris, Gallimard, 1992.

ANDERSON, Benedict R. O'G. (Benedict Richard O'Gorman), 1936-2015, imagined communities: reflections of the origin and spread of nationalism, 2006.

GIORDANO Christian (2017) "Nation", in Anthropen.org, Paris, Editions des archives contemporaines.

Population, immigration et identité nationale en France : XIXe-XXe siècle, par GERARD Noiriel, Hachette éditeur, 1992.

Droit constitutionnel et institutions politiques par et JEAN-ERIC Gicquel, Montchrestien-Lextenso éditeurs.

Rethinking nationalism, édité par Jocelyne COUTURE, Kai NIELSEN et Michel SEYMOUR, Calgary, Alta., Canada: University of Calgary Press, 1998.

ERNEST Renan, « qu'est-ce qu'une nation ? », Sorbonne, 1882.

MARCEL Mauss, La nation, 1920.

MICHEL Seymour, professeur à l'Université de Montréal, Le concept de nation. Usito.

JAMES Tully, Une étrange multiplicité : le constitutionnalisme à une époque de diversité.